

GASHAYIJA Cassien  
B. P. 672  
Compte N° 2.223372.3070-87  
B A C A R

05 AOÛT 1988

09 JUIL 1988

F A C T U R E

Le Gouvernement de la République Rwandaise: Présidence de la République doit à Monsieur GASHAYIJA Cassien la somme de DOUZE MILLE NEUF CENT FRANCS RWANDAIS (12.900 FRW) pour avoir fourni ce qui suit:

1 caisse Cognac Martell : 12.900 FRW.

12.900 FRW

*[Signature]* 08/8

*o.p. 1501 du 22-8-88*

GFR. Bon de Commande N° 374/88 du 24/6/1988. Nous disons la somme de DOUZE MILLE NEUF CENT FRANCS RWANDAIS. (12.900 FRW)

Fait à Kigali, le 7/7/1988

GASHAYIJA Cassien.-

*[Signature]*

Pour réception conforme  
Kigali, le 8-7-88

*Lt. col. SABAUMA*  
*[Signature]*

vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du 18-100-11 02 73  
Inscrit sous poste 73 du 24-6-88  
Kigali, le 11-7-88

Responsable des crédits  
*[Signature]*

GASHAYIJA Cassien  
B. P. 672  
Compte N° 2.223372.3070-87  
B A C A R

F A C T U R E

Le Gouvernement de la République Rwandaise: Présidence de la République doit à Monsieur GASHAYIJA Cassien la somme de DOUZE MILLE NEUF CENT FRANCS RWANDAIS (12.900 FRW) pour avoir fourni ce qui suit:

1 caisse Cognac Martell : 12.900 FRW.

12.900 FRW

GFR. Bon de Commande N° 374/88 du 24/6/1988. Neus disens la somme de DOUZE MILLE NEUF CENT FRANCS RWANDAIS. (12.900 FRW)

Fait à Kigali, le 7/7/1988

GASHAYIJA Cassien.-

Pour réception conforme  
Kigali, le 8-7-88

*[Signature]*  
ff. col. SACATUMBE

*[Signature]*  
pour vérification, approbation, imputation  
à charge du 18.100.11.02.13  
Inscrit sous poste 73 du 24-06-88  
Kigali, le 11-07-88  
Le gestionnaire des crédits  
*[Signature]*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
CABINET DU PRESIDENT

Fiche suiveuse des créances

- Date d'introduction de la créance :..... 08 JUIL 1988 .....  
au Département consommateur
- Date d'introduction de la créance :..... 08 JUIL 1988 .....  
au service réceptionnaire
- Observation du service réception- :.....  
naire ( justification du retard )
- Date d'introduction de la créance :.....  
à l'approbation
- Observation du Gestionnaire :.....  
( justification retard )  
.....
- Transmise au service du visa le :.....
- Le visa a été apposé le :.....
- Sortie du visa le :.....
- Transmise à l'Ordonnancement le :.....
- Référence et date de paiement :.....
- Sortie de l'Ordonnancement le :.....

N.B. : Cette fiche doit rester attaché à l'original de la créance.  
Les date sont marquées au moyen de cachet dateur et ne  
comportent aucune surcharge.

REPUBLIQUE RWANDAISE

SERVICE *Résidence*

BON DE COMMANDE

N° 374/88

Budget *18-100-11* Article *02* Littera *13*

FURNISSEUR *Ite gashayija Camier* A LIVRER A *Résidence*

I.N.R. 64360 - 200

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
<i>1</i>	<i>Caisse de Cognac Partel 12900</i> <i>(Fourniture au jardin résidentiel)</i> <i>Nous disons: seize mille neuf cents francs</i>		<i>12.900-</i>

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Signé, le *24* **JULIEN 1988**  
*[Signature]*

Pour Approbation  
Le Ministre à la Présidence  
de la République  
**SIMON MUKIZYAYE**  
*[Signature]*



Total *12.900,-*

du service du budget

*[Signature]* le *24.6.1988*

et du contrôle,

Le (sans) Gestionnaire des Crédits,

scrit fiche mod. 1 Poste n° *73*

du *24.6.1988*

# BORDEREAU D'EXPEDITION

N° \_\_\_\_\_

Kgali le 29 / 16 19 38

Expéditeur Gashinjira caissier  
Destinataire presidence

I. SIEVA

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
	<u>1x6</u>	<u>bout cognac.</u>	

Enlevé par

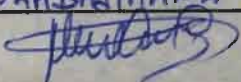
Reçu les marchandises

Camion: A5026

en bon état.

Chauffeur: P 

le Destinataire:

UWANBAMANA 



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
SERVICE CENTRAL DE RENSEIGNEMENTS

N° 78/881

Note à Monsieur l'Ordonnateur-  
Trésorier du Rwanda  
KIGALI

Il y a lieu de payer aux personnes indiquées ci-après, à titre de loyer, le montant indiqué en regard de chacune, pour des maisons occupées par les agents du Service Central de Renseignements.

N° DE SERIE	BENEFICIAIRE	ADRESSE DE PAIEMENT	LOYER MENSUEL	PERIODE DE LOCATION	MONTANT TOTAL
01.	COMMUNE NGARAMA	Préfect. Byumba, S/Préfect. NGARAMA Commune NGARAMA	5.360	3ème Trimestre 88	16.080 ✓
02.	HATEGEKIMANA Gaspard	C.E.R.-KIGALI Cpt n° 36229/21657/ 01.07	16.164	"	48.492 ✓
03.	MUDAHERANWA Edouard	Commune MUVUMBA B.P. 3 GATSIBO	14.452	"	43.356 ✓
04.	MUKANDUTIYE Spéciose	C/O NGABOYAMAHINA Isidore Cpte n° 040-001 4041-09/ RWF B.K. KIGALI	18.114	"	54.342 ✓
05.	MULINDAHABI Faustin	Compte n° 4016 B.K - KIGALI	32.579	"	97.737 ✓
06.	NGABOYAMAHINA Isidore	Compte n° 040- 0014041-09/RWF B.K - KIGALI	15.064	"	45.192 ✓
07.	NGARUKIYE Benoît	<i>n° 040-0005329-22</i> C/O MINITRAPE B.K Kigali B.P. 24 KIGALI	18.531	"	55.593 ✓
		.../...			

08.	SBMANEGU André	Compte n° 91121 B.K - GISENYI	2.000	3 <sup>ème</sup> trimestre 88	6.000 ✓
09.	TWAGIRIMANA Charles	B.C.R - RUHENGARI Compte n° 95795/ 226050	7.159	"	21.477 ✓
10.	BASENGIYUMVA Paul	B.P. 2 KABAYA	15.114	"	45.342 ✓
11.	GAKWAYA Pancrace	Banque Populaire de KIVU, Compte n° 407/0123/01	11.458	"	34.374 ✓
12.	SINGAYE André	B.C.R - KIGALI Compte n° 3616/27	26.725	Du 1er/6/88 au 30/09/88	106.900 ✓
13.	BUREGEYA Bonaventure	B.K - KIGALI Cpte n° 040- 0003150-79/RWF	25.488	Du 01/6/88 au 30/09/88	101.952 ✓

TOTAL

676.837

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME  
DE "SIX CENT SOIXANTE SEIZE MILLE HUIT CENT TRENTE SEPT FRANCS RWANDAIS  
(676.837 FRW)".

*O.P. 1501, du 22-8-88*

Vu pour vérification, radiation  
et imputation de l'Etat

18200150214  
Inscrit sous post. n° 12 du 8...8.../19.88.  
Légal, le 8...8.../19.88.

Le Gestionnaire des Crédits

**ISENGIMANA Félicien**

NDUWAYEZU Augustin

Secrétaire Général du Service  
Central de Renseignements

*[Signature]*

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Signé, le 11 AOUT 1988



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
SERVICE CENTRAL DE RENSEIGNEMENTS

Note à Monsieur l'Ordonnateur-  
Trésorier du Rwanda

KIGALI

N° 787881

Il y a lieu de payer aux personnes indiquées  
ci-après à titre de loyer le montant indiqué en regard de chacune, pour des maisons  
occupées par les agents du Service Central de Renseignements.

N° DE SERIE	BENEFICIAIRE	ADRESSE DE PAIEMENT	LOYER MENSUEL	PERIODE DE LOCATION	MONTANT TOTAL
01.	COMMUNE NGARAMA	Préfect. Byumba, S/Préfect. NGARAMA Commune NGARAMA	5.360	3ème Trimestre 88	16.080
02.	HATEGEKIMANA Gaspard	C.B.R.-KIGALI Cpt n° 36229/21657/ 01.07	16.164	"	48.492
03.	MUDAHERANWA Edouard	Commune MUVUMBA B.P. 3 GATSIBO	14.452	"	43.356
04.	MUKANDUTIYE Spéciose	C/O NGABOYAMAHINA Isidore Cpte n° 040-001 4041-09/ RWF B.K. KIGALI	18.114	"	54.342
05.	MULINDAHABI Faustin	Compte n° 4016 B.K - KIGALI	32.579	"	97.737
06.	NGABOYAMAHINA Isidore	Compte n° 040- 0014041-09/RWF B.K - KIGALI	15.064	"	45.192
07.	NGARUKIYE Benoît	no 040-0005389-27 C/O MINITRAPE B.K. Kigali B.P. 24 KIGALI	18.531	"	55.593
		.../...			



08.	SEMANEGU André	Compte n° 91121 B.K - GISENYI	2.000	3ème trimestre 88	6.000
09.	TWAGIRIMANA Charles	B.C.R - RUHENGARI Compte n° 95795/ 226050	7.159	"	21.477
10.	BASENGIYUMVA Paul	B.P. 2 KABAYA	15.114	"	45.342
11.	GAKWAYA Pancrace	Banque Populaire de KIVU, Compte n° 407/0123/01	11.458	"	34.374
12.	SINGAYE André	B.C.R - KIGALI Compte n° 3616/27	26.725	Du 1er/6/88 au 30/09/88	106.900 f.
13.	BUREGEYA Bonaventure	B.K - KIGALI Cpte n° 040- 0003150-79/RWF	25.488	Du 01/6/88 au 30/09/88	101.952

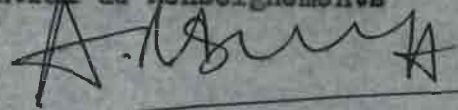
TOTAL

676.837.-

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME  
DE "SIX CENT SOIXANTE SEIZE MILLE HUIT CENT TRENTE SEPT FRANCS RWANDAIS  
(676.837 FRW)".

*Op 1507 du 22/8/88*

NDUWAYEZU Augustin  
Secrétaire Général du Service  
Central de Renseignements



Vu pour vérification et imputation  
et imputation à l'ordre 18200 150214  
Inscrit sous poste n° 12 8 8 19 88  
12 8 8 19 88

Le Gestionnaire des Crédits  
MUNYIMANA Félicien



VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
11 AOÛT 1988  
Kigali, le .....



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
SERVICE CENTRAL DE RENSEIGNEMENTS

Kigali, le 05 MAI 1988

N° 31/88 -

Note à Monsieur l'Ordonnateur-  
Trésorier du Rwanda  
KIGALI.-

Il y a lieu de payer aux personnes indiquées ci-après à titre de loyer le montant indiqué en regard de chacune, pour des maisons occupées par les agents du Service Central de Renseignements.

N° de série	BENEFICIAIRE	ADRESSE DE PAIEMENT	LOYER MENSUEL	PERIODE DE LOCATION	MONTANT TOTAL
01.	COMMUNE NGARAMA	Préfect. Byumba, S/Préfect. NGARAMA	5.360	2 ème trimestre 88	16.080
02.	HATGEKIMANA Gaspard	Commune NGARAMA C. C. R - KIGALI Cpte n° 36229/21657/	16.164	"	48.492
03.	MUDAHIRANWA Edouard	01.07 Commune MUVUMBA B.P 3 GATSIBO	14.452	"	43.356
04.	MUKANDUTIYE Spéciose	C/O NGABOYAMAHINA Isidore Cpte n° 040-0014041-09/ B.W.F B.K. KIGALI	18.114	"	54.342
05.	MULINDAHABI Faustin	Compte n° 4016 B.K - KIGALI	32.579	"	97.737
06.	NGABOYAMAHINA Isidore	Compte n° 040- 0014041-09/RWF B.K-KIGALI	15.064	"	45.192
07.	NGAMUKIYE Benoît	<i>n° 040-0005329-27</i> C/O MINISTRE BK Kigali B.P 24 KIGALI	18.531	"	55.593
08.	SEMANEGU André	Compte n° 91121 B.K - GISENYI	2.000	"	6.000
09.	TWAGIRIMANA Charles	B. C. R. RUHENGERI Compte n° 95795/ 226050	7.199	"	21.477
		.../...			

106.900

Du 7<sup>ou</sup> 6/188 au 30/9/188

26.725

BER-KIGALI

M. SINGAYE Andru'

Compte n° 3676/27

101.952

Du 2/6/88 au 30/9/188

25.488

BK-KIGALI

M. BURGEYA Branturor

Opé n° 040-0003150-79/kmf

676.837

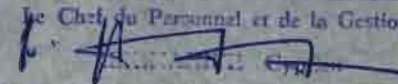
CERTIFIC SINCERE ET VERITABLE ET ARRÊTE A LA SOMME  
DE SIX CENTI SOIXANTE SEIZE MILLE HUIT CENTI TREUTE SEPT FRANCS

(676.837 FRW)

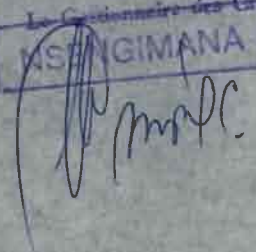
10. BASENGIYUMVA Paul	B.P 2 KABAYA	15.114	2 <sup>ème</sup> trimestre 88	45.342
11. GAKWAYA Pancrace	Banque Populaire de KIVU, Compte N° 407/0123/01	11.458	"	34.374
<b>TOTAL</b>				<b>467.985</b>

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ À LA  
SOMME DE QUATRE CENT SOIXANTE SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS  
(467.985).

**NIUWAYEZU Augustin**  
**Secrétaire Général du Service**  
**Central de Renseignements**

Le Chef du Personnel et de la Gestion  


Vu pour vérification et création  
et inscription de l'article 18200150214  
Inscrit sous le n° 10 du 5/5/1988  
Kigali le 5/5/1988

Le Gestionnaire des Crédits  
**MSINGIMANA Félicien**  


**VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE**  
**DES FINANCES**  
Émis le **13 MAI 1988**

RAPPORT D'EXPERTISE N° 89/88 D'UN APPARTEMENT SISE  
 A GISENYI APPARTENANT A Monsieur BUREGEYA Bonaventure.

I. Lieu et date d'expertise :

GISENYI le 18/05/1988

II. Expert : MUZUNGU Justin, Dessinateur-Constructeur au Ministère des Travaux Publics et de l'Énergie, Division Etudes Techniques des Bâtiments Civils, Bureau expertise.

III. Objet : Calcul du loyer mensuel.

IV. Description et composition :

La maison est en durable, c.à.d. fondations en pierre de lave + Elévation en briques cuites crépées et peintes à l'intérieur et à l'extérieur. La toiture est en tuiles. Le plafond est en unalit. Le pavement est en ciment lissé. Les portes et fenêtres sont diversifiées ; d'une part bois vitré à l'intérieur et d'autre part métallique vitré + grillage. Le bâtiment est raccordé à Eau et à l'Electricité. La surface bâtie est de  $( 2,2 \times 5,26 ) + ( 18,12 \times 7,95 ) = 155,62 \text{ m}^2$ . La maison doit être transformée de façon qu'il y aura 2 chambres chacune avec une toilette ; un salon commun et cuisine étant déjà existants sans transformations à y faire.

V. Calcul de la valeur à neuf :

N°	Désignation	Unité	Quantité	P.U	P.T
01.	Préparation du terrain, fondations et élévation	m <sup>2</sup>	155,62	7.800	1.213.836
02.	Toiture	"	155,62	1.440	224.093
03.	Parachèvement (crépiage, pavement et peinture)	"	155,62	5.040	784.325
04.	Plafonnage	"	155,62	1.080	168.070
05. a)	Tirage des fils	FF	-	-	30.000
b)	Lampe florescente	Pc	1	1.639	1.639
c)	Lampe incandescente	Pc	4	173	692
d)	Interrupteur simple	Pc	5	250	1.250
e)	Prise de courant	-	4	300	1.200
06. a)	Tuyauterie d'adduction et d'évacuation	FF	-	-	35.000
b)	Lavabo	Pc	1	8.080	8.080
c)	WC Anglaise	Pc	1	14.500	14.500

d) Baignoire	: Pc	: 1	: 17.900	: 17.900
e) Evier simple	: Pc	: 1	: 11.200	: 11.200
07. a) Porte double à planchette	: Pc	: 1	: 15.400	: 15.400
b) Porte métallique pleine	: m2	: 7,44	: 9.000	: 66.960
c) Porte métallique double vitrée	:	:	:	:
+ grillage	: m2	: 1	: 29.000	: 29.000
d) Châssis métalliques vitrés +	:	:	:	:
grillage	: m2	: 8,4	: 9.000	: 75.600
e) Châssis en bois vitrés +	:	:	:	:
grillage	: m2	: 1,10	: 7.200	: 7.920

---

TOTAL : 2.706.665.-

VI. Calcul du loyer mensuel :

1) Valeur à neuf		: 2.706.665
2) Valeur actuelle - valeur à neuf vue les travaux de transformation que le propriétaire est exigé à faire:		2.706.665
3) Amortissement sur 10 ans = 2.706.665 : 10 =		270.667
4) Intérêt sur le capital investi de 12 %	=	
270.667 x 12 %	=	32.480
5) Entretien annuel de 1 % = 270.667 x 1 %	=	2.707
6) Loyer annuel = 270.667 + 32.480 + 2.707	=	305.854
7) Loyer mensuel = 305.854 : 12 =		25.488 ✓

Nous disons VINGT CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT FRANCS RWANDAIS ( 25.488 FRW ).-

Fait à KIGALI, le 13/06/88

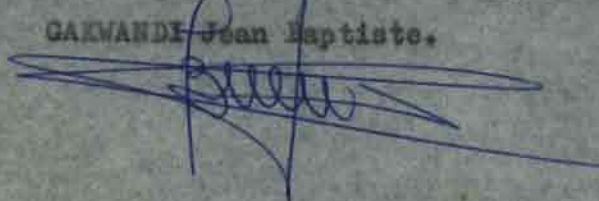
MUZUNGU Justin

Dessinateur - Constructeur



Vu pour approbation :

Le Chef de Division Etudes  
Techniques des Bâtiments Civils  
GAKWANDI Jean Baptiste.



RAPPORT D'EXPERTISE N° 111/88 D'UNE MAISON BISE  
A GISENYI (GACURA II.) PARCELLE N° 1057, APPARTENANT  
A MONSIEUR SINGAYE ANDRE.

- I. Lieu et date d'expertise: GACURA II le 18/5/1988
- II. Expert: MUZUNGU Justin, Dessinateur- Constructeur au Ministère, Division  
Etudes Techniques des Bâtiments Civils, Bureau Expertise.
- III. Objet: Déterminer le loyer mensuel
- IV. Description et composition.

La maison est en matériaux mixte. (Pierre de lave + briques cuites).  
La toiture est en fibro-ciment sur charpente en bois. Une planche de rive  
est tout autour du dépassant de la toiture. Le plafond est en unalite.  
Le pavement est en ciment lissé.  
L'intérieur est crépis et peint tandis que l'extérieur est rejointoyé.  
Elle est composée de 3 chambres, d'un salon-salle à manger, de deux dégagements,  
d'une salle de bain complet et d'une toilette avec WC à chasse basse.

CALCUL DE LA VALEUR A NEUF.

N°	Designation	Unité	Q.	P.U	P.T
1.	Préparation du terrain, fondations élev.	m2	120,36	7.800	938.808
2.	Toiture	m2	120,36	2.640	317.750
3.	Plafonnage	m2	120,36	1.080	129.989
4.	Parachèvement (crépiage, pavement : peinture)	m2	120,36	5.040	606.614
5.	a) Portes doubles métalliques vitrées : + grillage	pc	1	29.000	29.000
	b) Châssis métalliques vitrés + grill.	m2	8,41	9.000	75.690
	c) Portes isoplanes	pc	7	9.500	66.500

N°	Désignation	U.	Q.	P.U	P.T
	d) Gaie-rails	mot	14,90	1.049	15.630
	e) Plaque métallique pleine	pc	2	14.000	28.000
6.	WC à chasse basse	pc	2	14.500	29.000
	b) Lavabo	pc	1	8.080	8.080
	c) Baignoire	pc	1	17.900	17.900
	d) Accessoire dans les sanitaires	ff	-	-	5.000
	e) Fosse septiques 20 usagers	pc	1	140.874	140.874
	f) Puits perdu	pc	1	57.280	57.280
	g) Raccordement et évacuation des eaux	ff	-	-	60.000
7.	a) Lampe incandescente	pc	11	175	1.905
	b) Interrupteur simple	pc	10	250	2.500
	c) Interrupteur double	pc	5	250	1.250
	d) Interrupteur à tirette	pc	3	400	1.200
	e) Globe	pc	2	450	900
	f) Raccordement, tubage et tirage des fils	ff	-	-	100.000
8.	Espace pavé	m2	26,15	1.724	45.083
9.	a) Fondations pour clôture	m3	8,787	7.056	62.001
	b) Treillis sur poteaux métalliques	m2	35,32	281	10.065
	c) Portail en mét. pleine	m2	9,67	9.000	87.030
					TOTAL = 2.838.047.

CALCUL DU LOYER MENSUEL.

- 1) Valeur à neuf = valeur actuelle = 2.838.047 FRW.
- 2) Amortissement sur 10 ans =  $2.838.047 : 10 = 283.805$  FRW
- 3) Intérêt de 12% = 34.057 FRW
- 4) Entretien annuel de 1% =  $282.805 \times 1\% = 2.838$  FRW
- 5) Loyer annuel =  $283.805 + 34.057 + 2838 = 320.700$  FRW
- 6) Loyer mensuel =  $320.700 : 12 = 26.725$  FRW ✓

Nous disons: VINGT SIX MILLE SEPT CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS.  
( 26.725 FRW ).-

Fait à Kigali, le 29/7/1988

MUZUNGU JUSTIN  
DESSINATEUR-CONSTRUCTEUR.-

VU POUR APPROBATION:

LE CHEF DE DIVISION ETUDES  
TECHNIQUES DES BATIMENTS CIVILS

GAKWANDI JEAN-BAPTISTE.-